

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

N° de délibération : 38/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Marzy, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 27 VOTANTS : 34
DATE DE LA CONVOCATION	22/09/2022
VOTE	POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Patrick BONDEUX, Hicham BOUJILAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Manuel DE JESUS, Christophe FRAGNY, Rose-Marie GERBE, Guy GRAFEUILLE, Jean-Louis GUTIERREZ, Eric GUYOT, Françoise HERVET, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Jacques MERCIER, Michel MONET, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Olivier SICOT et Christine VINGDIOLET

Étaient présents en tant que suppléants :

Jean-Luc CLEAU, Maurice MALETRAS, Patrick RAPEAU et Pascale SIMONNET

Étaient représentés (pouvoirs) :

Isabelle BONNICEL a donné pouvoir à Guy GRAFEUILLE
Sylvie CANTREL a donné pouvoir à Manuel DE JESUS
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Patrick BONDEUX
Julien JOUHANNEAU a donné pouvoir à Olivier SICOT
Yves RAVET a donné pouvoir à Françoise CROTTET-FIGEAT
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Eric GUYOT

Monsieur Fabrice BERGER est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2023

VU l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret »,

VU l'article L 5211-36 du CGCT (et l'article L 5711-1), l'article précité est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale dont les syndicats mixtes. Le Pays Val de Loire Nivernais est donc tenu d'organiser un débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022,

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de permettre au Comité de connaître les orientations du budget primitif et de présenter les principales actions dans l'année de l'exercice.

Prospective budgétaire

Il convient tout d'abord de situer cet exercice 2023 dans le moyen terme et distinguer 2 cas de figure :

- Les missions actuellement portées par le Pays :
 - ✓ l'élaboration et l'animation du projet de territoire, recentré sur 4 pôles thématiques :
 - santé
 - attractivité-promotion du territoire
 - transition écologique et alimentaire - mobilité
 - urbanisme - revitalisation des centres-bourgs
 - ✓ l'élaboration, la gestion et l'animation des contractualisations (Europe, Etat, Région, Département) ;
- Les missions ou compétences pour lesquelles plusieurs élus s'interrogent quant à un rapprochement avec le Pays, pour des raisons de cohérence territoriale mais aussi d'optimisation des deniers publics :
 - ✓ les contrats territoriaux de rivière (pour lesquels la Région demande un portage par un syndicat mixte) ;
 - ✓ le SCoT : sur 35 territoires de projets en Région, 27 portent un SCoT, 5 sont regroupés au sein de SCoT, 2 EPCI ne portent pas de SCoT, la Nièvre fait figure d'exception, avec un SCoT à cheval sur 2 Pays.

Le budget 2023 et les suivants seront tributaires des choix qui seront effectués.

Perspectives budgétaires 2023

L'année 2023 est placée sous le signe d'un contexte international tendu : la guerre en Ukraine et la flambée des coûts énergétiques qui en résulte touche les particuliers, les structures privées et publiques dont le Pays. Le Pays a également répercuté l'augmentation du point d'indice des agents décidée au niveau national.

Par ailleurs, la baisse continue de la population et la fin de la programmation LEADER (avec la fin de la cotisation de la CC Haut Nivernais Val d'Yonne) engendrent une baisse de cotisation importante des EPCI (en raisonnant à cotisation par habitant constante) : - 16 800 € entre 2019 et 2023 (soit un peu moins de 10%).

2023 marque également une nouvelle évolution dans l'organisation du Pays : après le transfert en 2022 de la maîtrise d'ouvrage de l'essentiel des actions du Conseil de Développement au Pays, le Pays est seul maître d'ouvrage des projets, en conformité avec la loi. Une réflexion est actuellement menée par un groupe de travail sur la place et le rôle du Conseil de Développement dans cette nouvelle organisation.

DEPENSES 2023

➤ Les charges à caractère général comprennent :

- Les projets qui nécessitent une prestation. 4 sont à ce jour identifiés :
 - Organisation de 2 week-ends découverte des internes, porté jusqu'en 2022 par le Conseil de Développement (15 300 €)
 - Participation à des salons de professionnels de santé pour promouvoir le territoire (12 000 € + les frais salariaux et frais de déplacement)
 - Poursuite de l'expérimentation Ville à Joie (31 500 €)
 - Autres projets sur la promotion, l'alimentation, la santé, l'urbanisme (108 837 €) : il s'agit de projets dont le contenu et/ou le plan de financement ne sont pas encore complètement définis, par exemple l'organisation d'un séminaire d'envergure régional sur les revitalisations centre-bourg, en lien avec Nevers Agglomération et la Ville de Nevers
- Les charges de fonctionnement, maintenues à 57 386 € : locaux, véhicules, copieur, frais de déplacement et de réception...

➤ Les charges de personnel et assimilés : 443 686 €

Elles correspondent aux frais liés à l'équipe technique du Pays (frais salariaux, mutuelle, CNAS...) : 9 ETP au 1^{er} janvier 2023 : 1 directeur, 1 assistante administrative et financière, 2 chefs de projet LEADER, 2 chefs de projet santé, 1 cheffe de projet CRTE/développement territorial, 1 cheffe de projet promotion territoriale, 1 cheffe de projet alimentation/PAT.

Les frais affectés à ce chapitre comprennent l'étoffement de l'équipe, dans le cadre du contrat de territoire de la Région et de la montée en compétence sur le plan de la transition écologique et de l'urbanisme. Il s'agit de répondre au cahier des charges de la Région et de se doter d'une ingénierie, financée par la Région et capable d'accompagner les porteurs de projet sur cette thématique et sur l'application du Zéro Artificialisation Nette des sols.

➤ Les autres charges de gestion courante : l'indemnité du Président du Pays (6 300 €)

RECETTES 2023

- Les dotations, subventions comprennent :
 - Le montant des cotisations des intercommunalités, sur l'hypothèse d'un montant de 1,40€/habitant, soit environ 203 700 € (le montant sera affiné une fois les données 2023 de l'INSEE connues)
 - Les subventions de l'ingénierie du Pays (300 304 €) :
 - ✓ Europe : ingénierie LEADER (76 149 €)
 - ✓ Etat (ADEME, ARS, DRAAF, FNADT) : postes santé, alimentation, CRTE/développement territorial (68 356 €)
 - ✓ Région : 4 postes : CRTE/développement territorial, promotion territoriale, santé, transition écologique-urbanisme-mobilité (80 079 €)
 - ✓ Département : financement du poste de direction (62 500 €)
 - Les subventions liées aux projets portés par le Pays (67 000 €) :
 - ✓ Europe : salons santé (14 400 €)
 - ✓ Etat (ARS, FNADT, Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés) : week-end découverte des internes, expérimentation Ville à Joie (32 200 €)
 - ✓ Région : week-end découverte des internes (5 000 €)
 - ✓ Département : salons santé (3 600 €)
- Le résultat de fonctionnement reporté : il s'explique principalement par :
 - l'avance FNADT sur un projet partiellement réalisé (20 580 €)
 - des projets des exercices précédents encore non terminés
 - le transfert de l'activité de l'association « Conseil de Développement Territorial du PETR Val de Loire Nivernais » au Pays

DEPENSES LIEES AUX EXERCICES PRECEDENTS

- Cabinet recrutement de médecins (49 675 € de reste à réaliser)
- Projet de territoire et livre blanc revitalisation centre-bourg par Soliha (11 840 € de reste à réaliser)
- Expérimentation alimentation Donativo (21 570 € de reste à réaliser) : reprise d'un projet porté par le Conseil de Développement
- Autres frais divers : 321 613 € : cette ligne correspond aux recettes prévisionnelles des exercices précédents et dont on ne connaît pas la date de versement, elle permet d'équilibrer le budget

RECETTES LIEES AUX EXERCICES PRECEDENTS

Il s'agit uniquement de subventions qui comprennent :

- Les subventions de l'ingénierie du Pays :
 - ✓ Europe : ingénierie LEADER 2021 et 2022 (142 666 €)
 - ✓ Etat : solde ingénierie CRTE 2022 (5 369 €)
 - ✓ Région : solde ingénierie 2022 (31 252 €)
 - ✓ Département : solde direction 2022 (29 935 €)
- Les subventions liées aux projets portés par le Pays :
 - ✓ Europe : étude Pays d'Art et d'Histoire, Jeu de Pays, salons-santé 2020 (45 145 €)
 - ✓ Etat (FNADT) : solde cabinet de recrutement de médecins, projet de territoire et livre blanc revitalisation centre-bourg par Soliha (28 820 €)

- ✓ Département : étude Pays d'Art et d'Histoire, guide des producteurs locaux, expérimentation alimentation Donativo (63 426 €)

Encours de la dette : Le Pays n'a contracté aucun emprunt ni ouvert de ligne de trésorerie.

Etat du personnel

L'équipe du Pays est composée comme suit :

Fonction	Grade	Indice Majoré 2022
Directeur CDI de droit public à temps complet	Attaché principal	730
Cheffe de projet santé Titulaire détachée de la fonction publique d'Etat	Attaché	545
Chef de projet santé Pays/Agglomération CDD de droit public à temps complet	Attaché	450
Cheffe de projet développement territorial/CRTE CDI de droit public à temps complet	Attaché	513
Cheffe de projet promotion territoriale CDI de droit public à temps complet	Attaché	513
Cheffe de projet alimentation/PAT CDD de droit public à temps complet	Attaché	480
Cheffe de projet LEADER Bourgogne Nivernaise CDI de droit public à temps complet	Attaché	450
Cheffe de projet LEADER Nevers Sud Nivernais CDI de droit public à temps complet	Attaché	450
Assistante administrative et financière CDI de droit public à temps complet	Rédacteur territorial	415

Tous les agents travaillent sur la base de 35 h par semaine, à l'exception du directeur (39 h par semaine). L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne-temps.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve la tenue du DOB.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 07 décembre 2022**